



ADMINISTRER LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Les fédérations sportives délégataires et leurs organes déconcentrés disposent de pouvoirs disciplinaires à l'encontre de leurs licenciés et structures et personnes physiques ou morales agissant en ces qualités.

Ce pouvoir est encadré par un règlement disciplinaire type, prévu dans le code du sport, dont l'adoption par les fédérations est une des conditions de leur délégation. L'instance disciplinaire doit répondre à des exigences de compétence, d'impartialité et d'indépendance.

Le règlement disciplinaire oblige les fédérations à prévoir un double degré de commissions disciplinaires qui permet aux licenciés sanctionnés de pouvoir contester la décision prise en première instance devant la Chambre d'Appel fédérale. Le nouveau règlement disciplinaire de la FFBB reprend ces dispositions, prévoyant les sanctions, le fonctionnement et la composition des organes disciplinaires, la nature des infractions, les procédures et les voies de recours.

OBJECTIFS	Appliquer le nouveau règlement disciplinaire	
PREREQUIS	Etre membre d'une Commission de discipline	
PUBLIC CONCERNE	Personnes qui intégreront les futures commissions régionales de disciplines des Grandes Liges sur les fonctions de Président, Vice-président, Chargé d'instruction ou salarié rattaché à la commission	
COMPETENCES METIERS	Etre capable : <ul style="list-style-type: none"> de gérer et instruire un dossier disciplinaire de prendre des décisions sécurisées 	
PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation d'une commission La procédure disciplinaire (ouverture, mise en cause et convocation, instruction) La réunion de la commission (audition, délibéré) Les décisions disciplinaires (notification, exécution de la sanction, sursis...) Les recours 	
MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Séquences pédagogiques e-learning Apports théoriques Cas pratique 	
EVALUATION	Attestation de présence	
	Au choix : <ul style="list-style-type: none"> Samedi 9 décembre 2017 à Strasbourg – 10h-18h à Toulouse – 9h-18h30 Samedi 16 décembre 2017 à Paris ou Bordeaux – 9h-18h30 Samedi 27 janvier à Nantes 9h-18h30 	Tarif (T.T.C) : Pris en charge par la FFBB
Le déjeuner sur place est pris en charge par la FFBB. Les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement restent à la charge des structures.		
AUTRE	Venir avec un ordinateur	
INSCRIPTION	En ligne http://www.ffbb.com/formations	